Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Scott, tenue au 1070, route du Président-Kennedy à Scott, le 21 novembre 2026 à 9h00 sous la présidence de Monsieur Frédéric Vallières, maire.

À cette séance extraordinaire sont présents Monsieur Frédéric Vallières, maire ainsi que les membres du Conseil :

Siège #1 - Marie-Ève Drolet
Siège #2 - Ghislain Lowe
Siège #3 - Jason Quirion
Siège #4 - Pierre-Luc Langevin
Siège #5 - Cynthia Vallée
Siège #6 - Scott Mitchell

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Frédéric Vallières. Madame Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière, et Madame Linda Bissonnette, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, assistent également à cette séance.

Tel que le prévoit la Loi, la personne qui préside la séance, soit Monsieur Frédéric Vallières, informe le conseil qu'à moins d'avis contraire au présent procès-verbal, il ne votera pas sur les décisions.

---

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte.

7212-11-26 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance au plus tard 24 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - POINTS DE DISCUSSION
- 3.1 - Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 531-2026 décrétant une modification au règlement numéro 266, tel que déjà modifié par le règlement 271 afin d'harmoniser la répartition du fardeau fiscal pour une plus grande équité
- 3.2 - Autorisation de paiement - PG Solutions
- 3.3 - Adjudication du contrat - Conception des plans et devis pour le réseau de parcs éponge et le rehaussement de la 6e Rue

4- PÉRIODE DE QUESTIONS
5- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jason Quirion

ET RÉSOLU d'adopter le projet d'ordre du jour tel que proposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

INITIALES DE LA MAIRIE

INITIALES DU DIR.-GEN. ET GREFF. TRÉS.

3 - POINT DE DISCUSSION

3.1 – Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 531-2026 décrétant une modification au règlement numéro 266, tel que déjà modifié par le règlement 271 afin d'harmoniser la répartition du fardeau fiscal pour une plus grande équité

AVIS DE MOTION EST DONNÉ par le conseiller Scott Mitchell, qu'il y aura lors d'une prochaine séance, adoption du règlement 531-2026 décrétant une modification au règlement 266, tel que déjà modifier par le règlement numéro 271 afin d'harmoniser la répartition du fardeau fiscal pour une plus grande équité.

CONSIDÉRANT QUE le Projet de règlement 531-2026 a été déposé et qu'une copie dudit règlement est remise à tous les membres ainsi qu'une dispense de lecture est également déposée.

7213-11-26 3.2 - Autorisation de paiement - PG Solutions

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Scott utilise le logiciel et les services de soutien de la compagnie PG solutions pour assurer la gestion de ses opérations municipales;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions a transmis une facture au montant de 14 931.80 $ (taxes incluses), portant le numéro RFMP26-002138, relativement à l'entretien et au soutien récurrent pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027;

CONSIDÉRANT QUE ces services sont nécessaires au bon fonctionnement des activités administratives de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cynthia Vallée

ET RÉSOLU d'autoriser la direction générale à procéder au paiement de la facture RFMP26-002138 au montant de 14 931.80 $ (taxes incluses) de PG Solutions pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027 afin d'assurer le bon fonctionnement de la gestion municipale.

Adopté à l'unanimité des membres présents

7214-11-26 3.3 – Adjudication du contrat – Conception des plans et devis pour le réseau du parcs éponge et le rehaussement de la 6e Rue

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réaliser un projet de conception de plans et devis pour l'aménagement d'un réseau de parcs éponge et le rehaussement de la 6e Rue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation, selon un système de pondération et d'évaluation des offres;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'appel dans les délais prescrits;

INITIALES DE LA MAIRIE

INITIALES DU DIR.-GEN. ET GREFF. TRÉS.

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à l'évaluation des soumissions et a établi un pointage permettant de déterminer le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur résultat;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite retenir la soumission ayant obtenu le meilleur pointage, sous réserve de sa conformité aux exigences de l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Eve Drolet

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de la firme Tetra Tech, ayant obtenu le meilleur pointage à la suite de l'évaluation effectuée par le comité de sélection, au montant de 107 500 $ (taxes en sus), pour la réalisation du mandat de conception des plans et devis pour le réseau de parcs éponges et le rehaussement de la 6e Rue et d'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis dans le cadre de l'exécution du présent mandat.

Adopté à l'unanimité des membres présents

4 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

7215-11-26 5 – CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de la séance est proposée par Pierre-Luc Langevin à 9h10.

Je soussigné, Frédéric Vallières, maire de la Municipalité de Scott, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la Loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

_____
Frédéric Vallières
Maire

_____
Nadia Bisson, DMA
Directrice générale et
Greffière-trésorière